

JOURNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Lundi 8 mars 2004

Le lundi 8 mars 2004, à l'heure du déjeuner, le Groupe La Poste a, pour la première fois, célébré la journée internationale de la Femme. D'après une idée de Dominique Blanchecotte, directrice de cabinet du Président du Groupe La Poste, le Comité pour l'histoire de La Poste a été sollicité pour organiser une « respiration historique » faite de quatre courtes interventions à l'auditorium du Siège Social. Jean-Paul Bailly, Président du Groupe, et Georges Lefèvre, Directeur Général, étaient notamment présents pour inaugurer une première s'adressant aux postiers travaillant à Vaugirard et à la délégation d'Ile-de-France.

Muriel Le Roux, chargée de recherche IHMC/CNRS, responsable des programmes scientifiques du CHP, a balayé les grandes dates concernant les avancées sociales des femmes au cours du XX^e siècle. Elle a ensuite présenté l'ouvrage *Travail et intimité. Les PTT au féminin*, couronnant quatre lauréates du concours autobiographique organisé par La Poste sur le thème des femmes à la Poste.

Sébastien Richez, Docteur en Histoire, historien au CHP, a proposé une présentation historique de l'histoire des femmes à la Poste. Il a insisté précisément sur leurs conquêtes successives des divers grades postaux, rappelant notamment que la présence des femmes au sein de l'institution était très ancienne à travers l'emploi de « maîtresse de poste » (remontant à l'Ancien Régime).

Christiane Fourier, lauréate du concours autobiographique, a synthétisé son récit en retraçant à son auditoire son parcours professionnel. Elle a notamment évoqué sa promotion au sein de l'administration et a tenu à souligner combien la Poste avait considérablement évolué entre 1967, année de son entrée comme auxiliaire, et 1999, année de sa retraite en tant que directrice d'établissement.

Benoit Oger, Docteur en Histoire, chargé de recherche au CHP, a développé un aspect mal connu de la position sociale de la femme au XIX^e siècle, notamment son rapport à l'argent, en abordant le statut de la femme mariée et la Caisse nationale d'épargne. Il a retracé les débats qui ont agité le pays, au moment de la création de la CNE. Entièrement soumise à l'homme dans le cadre du Code Civil (1804), les femmes bénéficient ensuite d'une relative autonomie financière quant dans la gestion de leur livret grâce à la loi de 1881.

Les conférenciers ont ensuite répondu aux questions de l'assistance, qui ont donc conclu la première célébration de la journée de la Femme à La Poste, première qui ne demande qu'à être renouvelée.